

POP – Plateforme d'Orientation Professionnelle

**Vous souhaitez définir, vérifier et valider votre projet professionnel,
construire un plan d'actions personnalisé, accéder à une formation
qualifiante...**

PUBLIC ET CONDITIONS D'ENTREE

- Etre **demandeur d'emploi** inscrit à Pôle Emploi
- **Salarié(e)** à temps partiel (toujours inscrits à Pôle Emploi)
- **Entrée sur prescription** de votre conseiller Pôle Emploi, Mission locale, Cap Emploi ou Conseil Départemental

LIEU ET DATES D'ENTREES

- **Parcours de formation individualisé** – la durée s'adapte aux besoins de chaque bénéficiaire (temps partiel possible)
- **Entrées** : 08/01/18 – 05/02/18 – 05/03/18 – 09/04/18 – 14/05/18 – 04/06/18 – 09/07/18
Entrées régulières tout au long de l'année
- **Lieu** : St-Brieuc : 18 bis Bd Gambetta 22000 ST BRIEUC

OBJECTIFS ET CONTENUS

3 Parcours de formation vous sont proposés :

1- Définition de projet – parcours type de 13 semaines

Mise en situation en entreprise : 40% du temps en stage en entreprise

Découvrir l'environnement professionnel

Connaitre la réalité du marché local

Faire émerger un projet et le vérifier

Valider son projet

2- Reconversion professionnelle – parcours type de 12 semaines

Mise en situation en entreprise : 50% du temps en stage en entreprise

Repérer et identifier ses capacités et compétences

Préparer sa reconversion professionnelle

Identifier son projet et le valider

3- Vérification de projet – parcours type de 7 semaines

Mise en situation en entreprise : 65% du temps en stage en entreprise

Vérifier et confirmer son projet

Engager et concrétiser ses démarches d'entrée en formation qualifiante

REMUNERATION

Formation rémunérée selon la situation du stagiaire :

- Pôle Emploi si vous avez des droits Allocation de Retour à l'Emploi (ARE)
- Région Bretagne, sous forme de Bourse, pour les moins de 26 ans

VALIDATION DE PROJET

Une commission se réunit à la fin du parcours pour valider :

- Le(s) projet(s) professionnel(s) et le réalisme
- La capacité à poursuivre le plan d'actions engagé et entrer en formation qualifiante

CONTRAT D'ACCES A LA QUALIFICATION

Suite à votre validation de projet, un **accompagnement individuel** de 18 mois maximum peut vous être proposé pour mettre en œuvre votre plan d'actions et **concrétiser votre entrée en formation qualifiante.**